

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DEPARTEMENT du VAR  
-----  
ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  
-----  
CANTON DE SAINT MAXIMIN  
-----

-----  
**COMMUNE DE POURCIEUX**  
-----

-----  
Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
**N°CNE-2025/03/01**  
-----

SEANCE du 7 mars 2025

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	Présents		Représentés
19	11		4
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
15	15	0	0

**OBJET : Election du Président pour le vote du Compte financier Unique (CFU) 2024.**

L'an deux mille vingt-cinq et le sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 3 mars 2025, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude PORZIO, Maire.

Présents : Robert RIEU – Virginie BASSO – Gilles-Olivier PAYAN – Isabelle CAGIATI – Bernard PERIZZATO – Hélène AUDIFFREN – Philippe ANDRE – Claude GARINEAUD – Christian FABRE – Eloi LIOTARD.

Procurations : Jean-Raymond NIOLA représenté par Claude PORZIO – Jean-Paul DANIEL représenté par Bernard PERIZZATO – Olivia FLORENT représentée par Isabelle CAGIATI – Carole GENOUX représentée par Christian FABRE.

Absents : Renée SALVATORI – Mathieu MEGARDON – Christophe PALUSSIÈRE – Alexandra HUSSELSTEIN.

Est élue secrétaire de la séance : Isabelle CAGIATI.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les modalités d'adoption du Compte Financier Unique sont similaires à celles en vigueur pour l'adoption du Compte Administratif.

Ainsi, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en application des dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il ne peut assister au vote du Compte Administratif et par réciprocité, au vote du compte Financier Unique.

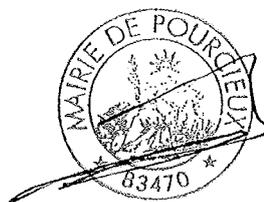
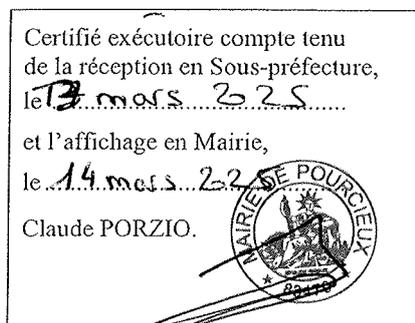
Aussi, il convient que le Conseil Municipal procède à l'élection du Président de séance. Par conséquent, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à l'élection d'un(e) Président(e) avant que ne s'engagent les débats sur le Compte Financier Unique. Il est précisé que Monsieur le Maire redeviendra Président de séance après le vote du Compte Financier Unique.

*Après vote du Conseil Municipal :*

- Monsieur Robert RIEU est élu en qualité de Président de séance pour l'examen du Compte Financier Unique 2024.

Le secrétaire de séance,  
Isabelle CAGIATI.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Le Maire,  
Claude PORZIO.



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DEPARTEMENT du VAR  
-----  
ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  
-----  
CANTON DE SAINT MAXIMIN  
-----

Envoyé en préfecture le 13/03/2025  
Reçu en préfecture le 13/03/2025  
Publié le   
ID : 083-218300960-20250307-CFU2024RAR-BF

-----  
**COMMUNE DE POURCIEUX**  
-----

Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
**N°CNE-2025/03/02**  
-----

SEANCE du 7 mars 2025

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	Présents	Représentés	
19	10	3	
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
13	13	0	0

**OBJET :** *Vote du Compte Financier Unique 2024 du budget principal de la commune.*

L'an deux mille vingt-cinq et le sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 3 mars 2025, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert RIEU, 1<sup>er</sup> Adjoint.

Présents : Robert RIEU – Virginie BASSO – Gilles-Olivier PAYAN – Isabelle CAGIATI – Bernard PERIZZATO – Hélène AUDIFFREN – Philippe ANDRE – Claude GARINEAUD – Christian FABRE – Eloi LIOTARD.

Procurations : Jean-Raymond NIOLA représenté par Claude PORZIO – Jean-Paul DANIEL représenté par Bernard PERIZZATO – Olivia FLORENT représentée par Isabelle CAGIATI – Carole GENOUX représentée par Christian FABRE.

Absents : Renée SALVATORI – Mathieu MEGARDON – Christophe PALUSSIÈRE – Alexandra HUSSELSTEIN.

Est élue secrétaire de la séance : Isabelle CAGIATI.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n°CNE-2023/09/04 en date du 20 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),

Vu le Compte Financier Unique 2024,

Considérant que le CFU se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contribution et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant que Monsieur Robert RIEU a été élu pour présider la séance pour l'adoption du CFU,

Considérant que Monsieur le Maire s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Robert RIEU, 1<sup>er</sup> Adjoint, pour le vote du CFU,

Monsieur le Maire se retire de la salle et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Prend acte de la présentation faite du Compte Financier Unique, qui peut se résumer ainsi :

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Recettes prévues	A	642 311,85 €	1 499 426,00 €	2 141 737,85 €
	Recettes réalisées	B	373 657,17 €	1 530 163,48 €	1 903 820,65 €
	Restes à réaliser	C	142 322,00 €	0,00 €	142 322,00 €
Dépenses	Dépenses prévues	D	606 782,49 €	1 632 325,57 €	2 239 108,06 €
	Dépenses réalisées	E	298 096,34 €	1 480 922,85 €	1 779 019,19 €
	Restes à réaliser	F	285 552,06 €	0,00 €	285 552,06 €
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	75 560,83 €	49 240,63 €	124 801,46 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-35 529,36 €	132 899,57 €	97 370,21 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G+H	40 031,47 €	182 140,20 €	222 171,67 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I=C-F	-143 230,06 €	0,00 €	-143 230,06 €
Résultat cumulé de clôture	Excédent/déficit	G+H+I	-103 198,59 €	182 140,20 €	78 941,61 €

- Approuve le Compte Financier Unique 2024 du budget principal qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance,  
 Isabelle CAGIATI.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
 Le 1<sup>er</sup> Adjoint,  
 Robert RIEU.



Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-préfecture, le 13 mars 2025 et l'affichage en Mairie, le 14 mars 2025.

Le Maire,  
 Claude PORZIO.



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DEPARTEMENT du VAR  
-----  
ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  
-----  
CANTON DE SAINT MAXIMIN  
-----

**COMMUNE DE POURCIEUX**

-----  
Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
**N°CNE-2025/03/03**  
-----

SEANCE du 7 mars 2025

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	Présents	Représentés	
19	11	4	
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
15	15	0	0

**OBJET : Centre de Gestion du Var – Adhésion Contrat collectif Protection Sociale Complémentaire (PSC) - Santé.**

L'an deux mille vingt-cinq et le sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 3 mars 2025, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude PORZIO, Maire.

Présents : Robert RIEU – Virginie BASSO – Gilles-Olivier PAYAN – Isabelle CAGIATI – Bernard PERIZZATO – Hélène AUDIFFREN – Philippe ANDRE – Claude GARINEAUD – Christian FABRE – Eloi LIOTARD.

Procurations : Jean-Raymond NIOLA représenté par Claude PORZIO – Jean-Paul DANIEL représenté par Bernard PERIZZATO – Olivia FLORENT représentée par Isabelle CAGIATI – Carole GENOUX représentée par Christian FABRE.

Absents : Renée SALVATORI – Mathieu MEGARDON – Christophe PALUSSIÈRE – Alexandra HUSSELSTEIN.

Est élue secrétaire de la séance : Isabelle CAGIATI.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, les employeurs territoriaux devront contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire santé (mutuelle) à hauteur de 15 euros mensuel minimum par agent.

Après la mise en place du volet prévoyance en 2025, le Centre de Gestion du Var va lancer un appel public à concurrence pour proposer les garanties collectives d'assurance en matière de santé à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Il s'agira d'un contrat collectif d'assurance à adhésion facultative que le CDG du Var souscrirait.

Monsieur le Maire propose d'adhérer à ce contrat sachant qu'à ce stade une réponse favorable de principe ne constitue pas un engagement.

*Après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

- Souhaite adhérer à ce contrat,
- Mandate Monsieur le Maire pour en informer le CDG du Var et signer tous les documents nécessaires relatifs à ce contrat.

Le secrétaire de séance,  
Isabelle CAGIATI.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Le Maire,  
Claude PORZIO.

